

Sont interdits tous objets étrangers à l'enseignement et plus particulièrement : couteaux, ciseaux pointus, allumettes, cutters, pétards, briquets, colles liquides ainsi que les objets de valeur et l'argent.
Les bonbons et chewing-gums sont également proscrits.

L'enfant ne doit pas apporter de médicaments à l'école. La prise de médicaments est autorisée seulement pour les maladies chroniques (diabète, asthme, épilepsie...).

Dans ces cas, les médicaments sont remis à l'enseignant accompagnés d'un certificat médical indiquant précisément la posologie. dans le cadre d'un P.A.I.

Aucun enfant ne peut quitter l'école pendant les heures de classe.

Ses parents doivent venir le chercher directement en classe après en avoir informé l'enseignant par un mot écrit sur le cahier de liaison. En aucun cas un élève ne peut sortir seul de l'école pendant les heures scolaires.

DETERIORATION DE MATERIEL.

En cas de détérioration de matériel (livres, cahiers...) par un élève, la famille devra faire l'acquisition d'un matériel identique.

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement (pas de papier auto-collant) et munis d'une étiquette. Il ne faut pas scotcher la protection plastique sur la couverture cartonnée du livre.

À partir de la rentrée 2005-2006 et chaque année maintenant, les livres neufs seront équipés d'une fiche d'état signée des parents. Ils seront vérifiés en fin d'année.

CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS.

Les contacts entre parents et enseignants sont souhaitables. Il est recommandé aux parents de prévenir l'enseignant ou le Directeur de leur visite en demandant un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Une réunion de rentrée sera organisée dans chaque classe par l'enseignant.

DIVERS.

Les élèves du primaire devront tous posséder une paire de chaussons qui tiennent aux pieds (type chaussons de gym) pour la classe. Pas de mules.

La directrice,
V. Thomas